

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES



ROLEX

Table des matières

3	DÉFINITIONS
3	OBJECTIFS
4	DIFFUSION ET MISE À JOUR
4	ENGAGEMENTS DE ROLEX
6	MISE EN ŒUVRE Gestion des risques sur les chaînes d’approvisionnement Évaluation des fournisseurs Sélection de nouveaux fournisseurs Dispositif d’alerte Transparence Audit tiers des pratiques internes
9	PROCESSUS

DÉFINITIONS

Achat responsable

Un achat de bien ou de service est responsable quand il intègre les impacts sociaux et environnementaux aux impératifs de qualité, de délai et de coût. Ces critères doivent être considérés tout au long de la chaîne d’approvisionnement et durant tout le cycle de vie du bien ou service acheté, en tenant compte de son impact économique global.

L’achat responsable associe toutes les parties prenantes car il s’inscrit dans une démarche collective en faveur de la durabilité. La démarche implique de s’assurer de la conformité aux réglementations et du bon respect des pratiques responsables – par les acheteurs comme par les fournisseurs –, selon la Charte de développement durable et le Code de conduite établis par Rolex.

Chaîne d’approvisionnement

Processus englobant les activités de l’entreprise et celles de tous les opérateurs économiques qui offrent des biens ou des services, qui interviennent dans le transport, l’extraction, la transformation de la matière ou d’un composant, ou au niveau de leur incorporation dans le produit fini.

Fournisseur

Personne ou société qui fournit certains biens ou services à Rolex.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Stratégie et ensemble des actions mises en œuvre par une entreprise en concertation avec ses parties prenantes pour gérer son impact environnemental et social, et contribuer ainsi aux enjeux du développement durable.

OBJECTIFS

Dans le cadre de ses approvisionnements, Rolex a pour mission de garantir l’acquisition des biens et des services nécessaires au bon fonctionnement de l’entreprise, dans le respect de son éthique et de ses valeurs : la quête incessante de qualité, l’esprit d’innovation et la poursuite de l’excellence. Cette mission s’inscrit par ailleurs pleinement dans la stratégie de durabilité de la marque.

La présente Politique d’achats responsables a été notamment rédigée sur la base des réglementations suisse¹ et européenne² ainsi que du Guide de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³.

¹ Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants du 3 décembre 2021 (état au 1^{er} janvier 2022).

² Règlement (UE) 2017/821.

³ Guide OCDE d’avril 2016 sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, y compris ses annexes et suppléments.

Elle renvoie aussi à la Charte de développement durable signée par les fournisseurs de Rolex et au Code de conduite interne à destination des collaboratrices et collaborateurs de Rolex.

Elle vise à :

- regrouper et lister les pratiques d’achats responsables ;
- formaliser l’intégration des aspects environnementaux et sociétaux dans les décisions d’achats de l’entreprise ;
- promouvoir en interne les stratégies d’achats à impact environnemental et sociétal positif ;
- réaffirmer les engagements de Rolex envers ses fournisseurs ;
- pérenniser la qualité des relations de la marque avec ses fournisseurs.

DIFFUSION ET MISE À JOUR

Cette politique est susceptible d’être remise à jour en fonction des évolutions de la réglementation, des pratiques de l’industrie, des processus internes et de la stratégie de Rolex, et sera rediffusée après chaque mise à jour.

ENGAGEMENTS DE ROLEX

Dans le cadre de sa politique d’achat et dans ses rapports avec ses fournisseurs, Rolex s’engage à contribuer directement ou indirectement à l’ensemble des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies à horizon 2030, qui visent notamment à :

- supprimer le travail forcé, l’esclavage moderne, la traite d’êtres humains et le travail des enfants sous toutes ses formes ;
- utiliser les ressources naturelles mondiales de manière efficiente sans dégrader l’environnement et réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ;
- participer à la sensibilisation aux changements climatiques, accélérer la décarbonation, investir dans des solutions durables et lutter contre tous les risques climatiques ;
- contribuer à la promotion de l’emploi inclusif permettant de garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;
- améliorer la qualité de l’eau en réduisant la pollution, en éliminant l’immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses ;
- défendre les droits des travailleurs et leur sécurité au travail ;
- utiliser les ressources en eau de manière rationnelle.

L'action de Rolex est traditionnellement guidée par des enjeux de qualité, de maîtrise des délais et des coûts. À cela s'ajoute désormais un impératif de durabilité, pour lequel Rolex s'engage notamment à :

- respecter la législation applicable locale, nationale et internationale ;
- respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ;
- respecter la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants ;
- suivre le cadre de référence du Guide OCDE ;
- respecter tous les principes énoncés dans la Charte de développement durable et le Code de conduite de Rolex ;
- utiliser des ressources durables ;
- s'assurer que les fournisseurs de la marque agissent de manière responsable.

Dans cette optique, chaque acheteuse et chaque acheteur de Rolex doit :

- être force de proposition afin de répondre, par anticipation et de manière adéquate, aux besoins de l'entreprise ;
- travailler en étroite collaboration avec le fournisseur pour obtenir le meilleur indice de qualité exigé par les clients internes et les utilisateurs ;
- construire et entretenir un panel de fournisseurs fiables pour garantir la réputation de la marque ;
- s'assurer que le fournisseur ainsi que ses biens et/ou ses services sont en adéquation avec la Charte de développement durable de Rolex ;
- éviter tout risque de rupture d'approvisionnement et de prestation ;
- garantir des acquisitions justes et équitables.

Rolex s'engage envers ses fournisseurs à :

- favoriser la collaboration avec chacun d'entre eux ;
- encourager l'innovation ;
- accompagner les démarches de réduction de l'impact environnemental et sociétal négatif de leurs chaînes d'approvisionnement ;
- assurer une relation transparente ainsi qu'une qualité relationnelle et d'engagement sur le long terme ;
- garantir la confidentialité des échanges.

Si un fournisseur refuse de signer la Charte de développement durable Rolex ou de communiquer des informations sur ses propres chaînes d'approvisionnement, Rolex se réserve le droit de ne pas entamer de relation commerciale avec lui ou de l'interrompre si celle-ci est déjà en cours.

Lorsqu'un risque modéré ou élevé est identifié chez un fournisseur avec lequel Rolex entretient une relation commerciale, la marque peut également demander qu'un audit soit réalisé par des tierces parties indépendantes, afin de s'assurer de la maîtrise dudit risque par le fournisseur.

MISE EN ŒUVRE

Rolex œuvre à respecter et à faire appliquer sa stratégie de durabilité sur l'intégralité de ses chaînes d'approvisionnement. En pratique, ces engagements se traduisent par la mise en place d'un processus systématique d'évaluation des risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement, processus qui guide également l'évaluation et la sélection des fournisseurs de la marque.

Gestion des risques sur les chaînes d'approvisionnement

Rolex a établi une matrice permettant d'évaluer la probabilité et la sévérité des risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement sur ses chaînes d'approvisionnement.

Elle vise à identifier les risques RSE inhérents à chacune des familles d'achats de l'entreprise. Rolex actualise cette matrice annuellement en fonction des actualités géopolitiques, médiatiques et sectorielles.

La diligence et la gestion des risques sont effectuées sur l'ensemble des achats de Rolex, avec une attention particulière sur les minerais et métaux en provenance de zones de conflits (l'or, l'étain, le tantale et le tungstène) ainsi que sur le travail des enfants. Pour cela, l'entreprise suit le Guide OCDE et son cadre de référence.

Une gouvernance interne spécifique existe pour traiter ce sujet à travers un Comité stratégique Éthique et Compliance qui se réunit annuellement et un Comité de pilotage qui se réunit au moins dix fois par an. Ces deux comités représentent les parties prenantes concernées et leur font connaître les décisions prises concernant la gestion des risques sur les chaînes d'approvisionnement.

D'autres risques sont également évalués annuellement comme les risques liés à la cybersécurité, aux délais et aux ruptures d'approvisionnement, à la relation fournisseur, à la dépendance, à la situation du marché et aux risques financiers.

Évaluation des fournisseurs

Rolex a également mis en place un programme d'atténuation des risques liés à ses fournisseurs pour s'assurer de leurs bonnes pratiques. Le fournisseur doit être transparent et fournir l'intégralité des informations pour permettre à Rolex de cartographier la provenance des matières utilisées, les sites, les processus de fabrication de ses biens ou la localisation de ses prestations. En fonction de leur niveau de risque, Rolex met en place des audits, annoncés ou non, sur les sites de fabrication, de sous-traitance et d'extraction de matières premières par des cabinets tiers.

Rolex donne six mois à son fournisseur pour se mettre en conformité pour toute non-conformité mineure (revue documentaire), et demande un plan d'action immédiat pour les non-conformités majeures constatées sur site. Chaque plan de progrès est suivi, mesuré, et doit démontrer son efficacité.

Rolex accompagne le fournisseur dans sa maîtrise du risque. Toutefois, si ce risque est avéré et trop important pour être complètement maîtrisé, Rolex se réserve le droit de mettre fin à la relation commerciale.

Sélection de nouveaux fournisseurs

Pour les panels à risque élevé, l'équipe Éthique et Compliance applique systématiquement une procédure de diligence avant de valider l'entrée d'un nouveau fournisseur dans la base de données de Rolex. Cette procédure utilise des critères RSE et garantit ainsi la sélection rigoureuse de fournisseurs responsables.

Chaque fournisseur est également dans l'obligation de signer la Charte de développement durable de Rolex qui permet au groupe de s'assurer que ses valeurs fondamentales et ses engagements sont respectés par l'ensemble de ses partenaires.

Dispositif d'alerte

Un système de signalement, accessible sur le site [rolex.com](https://www.rolex.com), permet à Rolex de prendre en compte les préoccupations de ses parties prenantes concernant toute violation éventuelle sur ses chaînes d'approvisionnement de cette Politique d'achats responsables, de la Charte de développement durable et des lois internationales. La marque utilise une plateforme tierce pour garantir l'anonymat et la confidentialité des données personnelles du lanceur d'alerte.

Transparence

L'entreprise communique régulièrement en interne sur l'évolution du système de gestion des risques sur ses chaînes d'approvisionnement, via son site intranet et via des canaux de communication spécifiques à destination du management. Les règles et les bonnes pratiques sont transmises régulièrement aux parties prenantes.

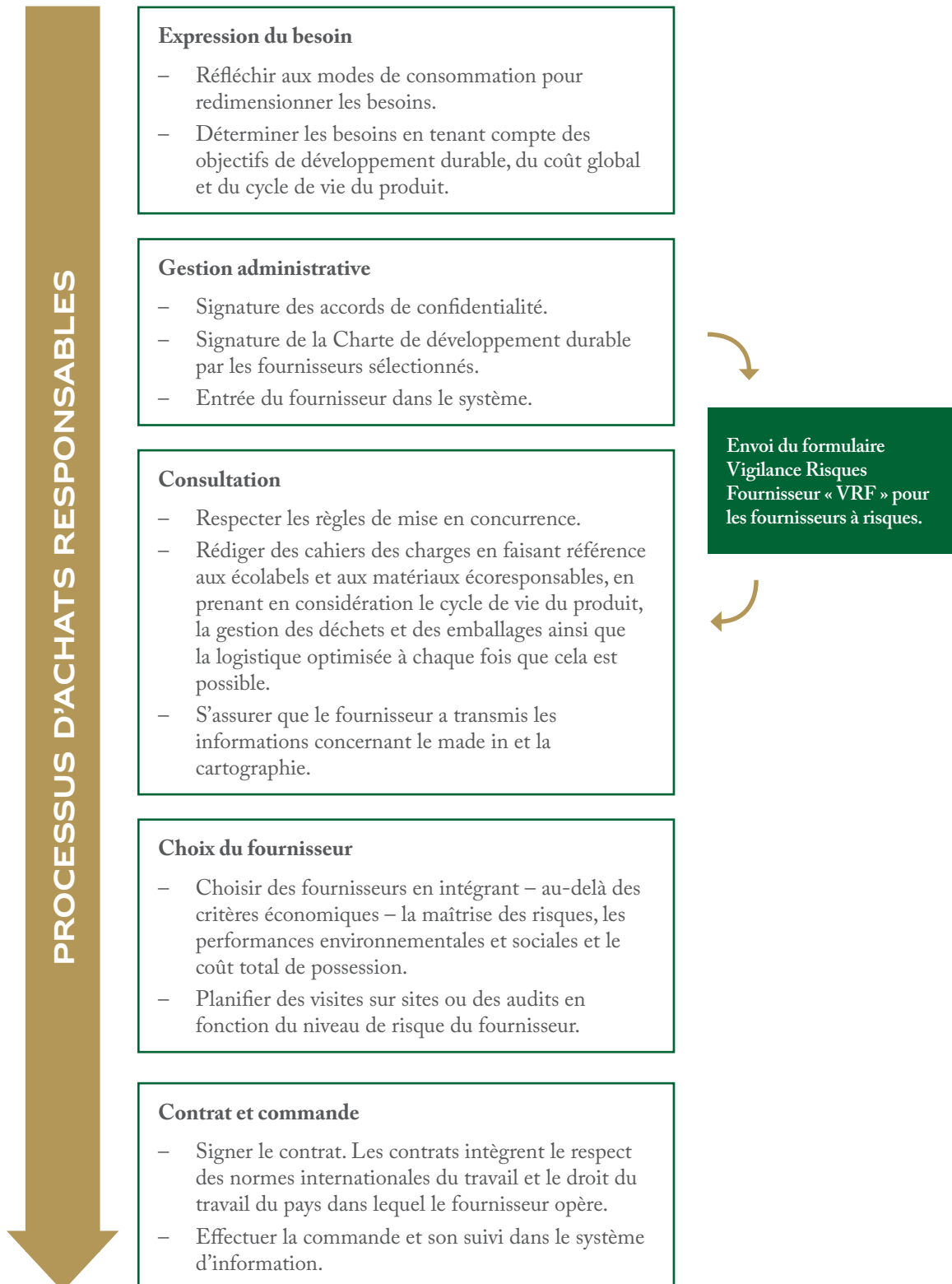
Rolex rendra également publiques ces informations chaque année.

Audit tiers des pratiques internes

Le système de gestion de la conformité de l'entreprise est audité annuellement par un auditeur indépendant agréé.

PROCESSUS

Pour toute nouvelle commande ou nouvelle recherche de sources d’approvisionnement, l’acheteur et son client interne doivent suivre les étapes d’achats ci-dessous :



VERSION

1

DATE

mai 2024

MODIFICATION(S)

Politique d'achats initiale.